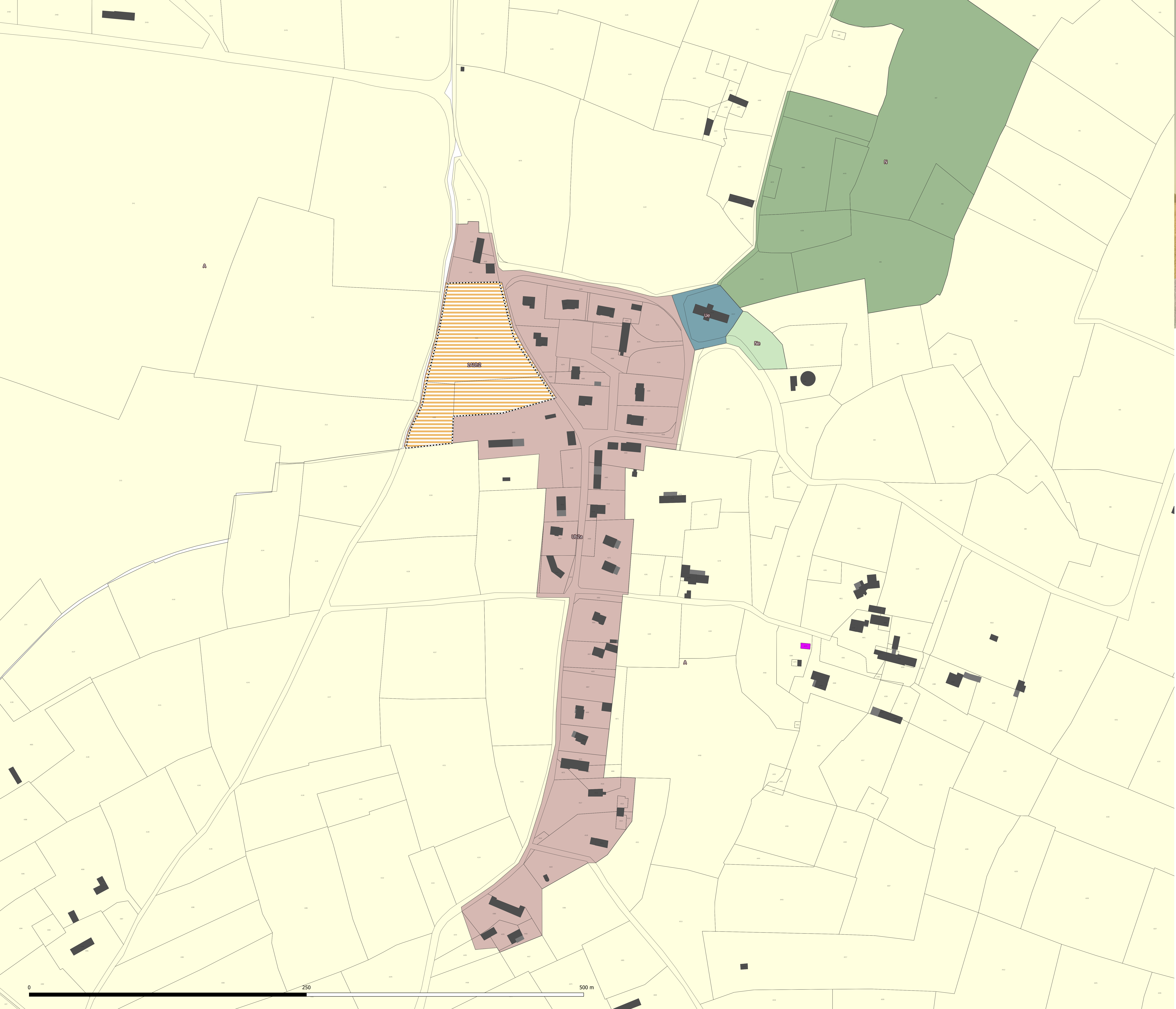




Granville Terre & Mer

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Règlement graphique n°1

Zonage

La Mouche

Présent le 29 mai 2018

Arrêté le

Enquête publique

Approuvé le

Norm du Prés. de GTM

Pièce n°

1

2

3

4

5

Signature

géostudio

gamaY

zAd

capla

Granville Terre & Mer
Communauté de Communes

1. ZONES

Zone Urbaine (U)

UB2a : secteur résidentiel (commerce autorisé)

Uc : secteur d'équipements

Zone à Urbaniser (AU)

1A01B2 : zone à urbaniser à vocation d'habitat sur les communes hors Bréthal, Donville-les-Bains, Granville et Saint-Pair-sur-Mer

Zone Agricole (A)

A : zone agricole

Zone Naturelle (N)

N : zone naturelle

Nb : secteur naturel réservé aux installations et constructions liés aux équipements publics d'intérêt général ou collectif

2. PRESCRIPTIONS

Orientation d'aménagement et de Programmation (L.151-6, L.151-7 et R.151-8 CQ)

Bâtiment pouvant changer de destination

3. HABILLAGE

Limites parcellaires

Bâti dur

Bâti léger

Zoom plan de zonage n°1
Version pour arrêté